

Les obligations de service des professeurs des écoles

Les fonctionnaires stagiaires à plein temps : 27 heures hebdomadaires

Les fonctionnaires stagiaires à mi-temps : 13 heures 30 hebdomadaires

Pour les stagiaires à mi-temps

- ✓ **12 heures hebdomadaires d'enseignement**
- ✓ **54 heures annualisées ainsi réparties :**

1) **18 heures** consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

2) **24 heures forfaitaires** consacrées :

- aux travaux en équipe pédagogique
- aux relations avec les parents
- à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves.

3) **9 heures consacrées à des actions de formation continue** pour au moins la moitié d'entre elles, **et à de l'animation pédagogiques.**

4) **3 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.**

Pour les stagiaires plein temps

- ✓ **24 heures hebdomadaires d'enseignement**
- ✓ **108 heures annualisées ainsi réparties :**

1) **36 heures** consacrées à des activités pédagogiques complémentaires organisées dans le cadre du projet d'école, par groupes restreints d'élèves, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école ;

2) **48 heures forfaitaires** consacrées :

- aux travaux en équipe pédagogique
- aux relations avec les parents
- à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves.

3) **18 heures consacrées à des actions de formation continue et à de l'animation pédagogique.** Le suivi d'actions de formation continue représente au moins la moitié des 18 heures.

4) **6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.**

Obligations Réglementaires de Service et rythmes scolaires

Pour les communes qui seront encore à 4 jours et demi à la rentrée 2019-2020 l'application du mi-temps peut être compliquée. C'est une raison supplémentaire pour revendiquer le retour à 4 jours pour tous sur 36 semaines.

N'hésitez pas à contacter le **SNUDI FO** en cas de difficulté.

